



**CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 FEVRIER 2026 A 19H30
SALLE COMMUNALE DE VALLAMAND**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 2026/01 – Travaux d'assainissements au port des Garinettes à Vallamand : demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.-
7. Préavis municipal n° 2026/02 – Changement de l'éclairage public à Constantine, Mur et Villars-le-Grand : demande de crédit d'investissement de CHF 140'000.-
8. Préavis municipal n° 2026/03 : Modification des statuts de l'ARPEJE
9. Préavis municipal n° 2026/04 : Migration MCH2 – Demande de crédit de CHF 60'000.- TTC
10. Interpellations – postulats – motions
11. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h30, **le Président, M. Julien Schwab**, ouvre la première séance du Conseil communal de l'année 2026. Il salue la présence de la Municipalité au complet, ainsi que de deux auditrices libres. Le Conseil a été convoqué par lettre datée du 15 janvier 2026, et il rappelle que pour faciliter la rédaction du procès-verbal la séance est enregistrée. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Anne Jobin, Catherine Lüscher et de MM. Gilles Bardet, Mathias Dupertuis, Jean-Michel Loup et Frédérick Oulevey. Présents : 44, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été communiqué avec la convocation, et également communiqué de sa part par mail daté du 28 janvier 2026 dans lequel il soumet une demande de

modification avec l'ajout au point 4 de l'élection et de l'assermentation de la secrétaire du Conseil communal et du bureau électoral. Le processus de recrutement a pu être mené à bien, ce qui permettra une passation de fonction idéale entre les deux secrétaires grâce à l'élection de ce jour. Il demande si cet ordre du jour modifié suscite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui approuvent l'ordre du jour modifié tel que présenté sont priés de le manifester par un lever de main. **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Le Président rappelle que le procès-verbal a été déposé sur le serveur. Aucune remarque n'a été adressée au bureau. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le procès-verbal sont priés de le faire par un lever de main. **Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est accepté à l'unanimité.**

4. Election et assermentation de la Secrétaire du Conseil communal et du bureau électoral

Le Président rappelle que comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil, avec lecture de sa lettre de démission, notre secrétaire Elisabeth Christinat quittera officiellement ses fonctions le 31 mars 2026. Ce soir marque ainsi son dernier conseil. **Le Président** adresse à Mme Christinat, au nom du Conseil communal, quelques mots. Elle a été nommée secrétaire du Conseil communal le 30 avril 2019. Durant ces sept dernières années, elle a rédigé les procès-verbaux de 32 séances du Conseil, soit environ 600 pages, avec le souci de toujours retranscrire fidèlement les débats et décisions. Elle a également participé au dépouillement de 26 votations et élections, et finira par le dépouillement de la journée des élections communales du 8 mars prochain. Mais son travail n'était pas uniquement celui-là, car elle a également géré l'organisation des convocations des séances, des commissions, tenue des archives, et a également officié comme secrétaire de la Commission de naturalisation. La bonne tenue de cette fonction a également été relevée par les deux Préfets qui ont officiés pendant ces sept dernières années. M. Schwab souligne aussi qu'il a eu grand plaisir à collaborer avec elle, et offre un cadeau à Mme Christinat pour la remercier. Cette dernière adresse également des remerciements pour la confiance que le Conseil lui a accordée et qu'elle a eu plaisir de travailler avec tout le monde.

Le Président donne quelques explications concernant le recrutement du nouveau ou de la nouvelle secrétaire. Une annonce a été publiée dans le journal « La Broye », ainsi que sur le site de la Commune. Ils ont reçu six postulations dans les délais, et Mme Savary, secrétaire municipale, et lui-même, ont fixé leur choix sur deux candidates de qualité pour des entretiens. Le choix final, qui est proposé ce soir, s'est porté sur Mme Déborah Bardet, qu'il demande de s'avancer devant l'assemblée. Mme Bardet est domiciliée à Villars-le-Grand, et travaille à 70% à l'Institut suisse de police à Neuchâtel comme administratrice responsable de toutes les sessions d'examen en Suisse du Brevet fédéral de policiers-ères. Mme Bardet a déjà occupé la fonction de secrétaire du Conseil communal dans l'ancienne commune de Villars-le-Grand. Au-delà de ses compétences, Mme Bardet a également montré sa motivation à s'engager pour sa commune. Son entrée en fonction officielle est prévue le 31 mars prochain, date de la prochaine séance du Conseil, qui coïncide avec le jour de départ de Mme Christinat. Par contre, le bureau s'est dit qu'il n'allait pas demander à Mme Christinat de fonctionner

encore pour la séance du 31 mars, pour son dernier jour. Mme Bardet participera déjà au dépouillement du 8 mars prochain, ce qui permettra également de faciliter la transition. Mais c'est au Conseil communal de nommer sa secrétaire et de valider la proposition du comité de sélection. Le Président ouvre la discussion. Personne ne prend la parole, et les membres du Conseil communal élisent Mme Déborah Bardet par applaudissements. Elle sera donc la nouvelle secrétaire du Conseil communal à partir du 31 mars 2026.

Afin qu'elle puisse fonctionner directement comme secrétaire, surtout aussi en vue des prochaines élections du 8 mars, **le Président** procède à son assermentation. Le Conseil applaudit.

5. Communications du bureau

Le Président a trois annonces à faire, à savoir :

a. Votations fédérales et élections cantonale et communales du 8 mars 2026

La population a reçu le matériel de vote par la Poste. Le menu de cette journée sera effectivement copieux, avec quatre objets fédéraux, l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, ainsi que les élections communales, soit le premier tour pour la Municipalité et l'élection du Conseil communal. Pour effectuer le dépouillement, une vingtaine de personnes ont été convoquées. Les préparatifs vont bon train. Il remercie les volontaires qui se sont annoncés suite à sa demande lors de la séance du 9 décembre 2025. Il y aura huit personnes du PLR, huit de l'Entente, et il a également convoqué deux représentants du parti socialiste, nouveau groupe politique pour la Commune, afin de garantir un dépouillement des plus transparents. Les résultats seront publiés au fur et à mesure, à la fois au pilier public et sur le site du canton. Il a également été convenu avec la Municipalité que les résultats seront publiés sur le site de la commune. Un ordre de dépouillement a été imposé par le Canton, même si on va les faire en parallèle, mais la priorité est imposée. Le bureau devra d'abord sortir les résultats des votations fédérales, ensuite de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et enfin les élections communales. Ce qui prendra le plus de temps pour le dépouillement sera bien sûr les élections au Conseil communal. Le Président informe également les Conseillers-ères que le restaurant des 3 Suisses sera exceptionnellement ouvert tout le dimanche, ce qui permettra à la population de venir prendre connaissance des résultats dans une ambiance de journée électorale. Il demande si quelqu'un a une question concernant cette journée.

M. Christophe Tombez dit que c'est très bien d'avoir deux personnes du parti socialiste, et il aimerait savoir si elles seront assermentées avant le dépouillement ?

Le Président répond que toute personne habitant la commune peut être convoquée pour un dépouillement, et qu'il n'y a pas besoin de faire partie du Conseil communal. Ils n'ont pas besoin d'être assermentés.

b. **Le Président** rappelle que les dates des séances du Conseil communal pour 2026 ont déjà été données. Cependant, une date n'était pas encore définie, car on attendait la réponse de Mme la Préfète pour la séance d'assermentation des nouvelles autorités. Celle-ci a été fixée au 10 juin à 20h.30, le lieu étant encore à définir. Une convocation sera envoyée le moment venu. Le dernier conseil de la législature actuelle aura lieu le 23 juin. La première séance du Conseil pour la nouvelle législature se tiendra le 22 septembre.

- c. **Le Président** donne encore une information au niveau du changement de législature pour les Associations intercommunales. La composition actuelle des organes des associations reste en fonction jusqu'à l'installation des nouvelles autorités intercommunales, qui du côté vaudois, sont aussi installées par le Préfet. Même si le Conseil communal actuel arrête au 30 juin dans sa composition, les délégués actuels fonctionneront au plus tard jusqu'au 30 septembre 2026. Ce qui veut dire que, s'il y aurait une assemblée au mois de juillet et que les nouvelles autorités ne sont pas encore installées dans les associations intercommunales, les personnes qui fonctionnent actuellement en leur sein doivent participer aux séances jusqu'au 30 septembre. Généralement, les associations évitent de faire cela, et c'est plus pour les comités de direction, etc.

6. Communications municipales

Le Président passe la parole à la Municipalité.

M. Julien Bessard, municipal, nous donne des informations sur :

- a. Informatique : Ils ont passé l'audit cybersafe en décembre dernier. Ils sont contents du travail fait l'année passée. Depuis deux semaines, il y a le nouveau guichet virtuel qui est en ligne, et qui offre plusieurs prestations, notamment pour les attestations de domicile, l'annonce des chiens. Il y a également à disposition les formulaires pour l'abattage des arbres, les demandes de subventions pour l'école de musique par exemple. Ce guichet va également permettre aux utilisateurs de transmettre des documents requis à la Commune. Toute cela facilite le travail de l'administration, car tout est dirigé directement vers le bon service. Créer un compte citoyen permet d'aller voir toutes les précédentes demandes et répondre aux questions sur les taxes pour le port, etc...
- b. Le projet du nouveau site internet pour la Commune va être mené cette année.
- c. Concernant le château d'eau de Montmagny, les barrières sont en production. Il espère qu'elles seront posées à l'arrivée du printemps.

M. Christian Genilloud, municipal, nous donne des informations sur :

- L'arrêt de bus de Chabrey, se trouve depuis les vacances d'automne devant le bâtiment communal. Il y avait eu une question ou une remarque concernant la sécurité, alors maintenant les enfants sont pleinement en sécurité. Quant à l'arrêt de bus de Villars-le-Grand, une fois la fête de jeunesse terminée, la charge et la décharge des enfants se fera dans la cour de l'école.
- Il avait effleuré en décembre le sujet du recyclage des emballages en plastique, avec la solution LEO. C'est en relation avec la motion Dobler de 2020, qui vise à doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire. C'est-à-dire qu'on produit des éléments en plastique, on les utilise et on les envoie dans une entreprise de granulation pour en faire de nouveaux objets, le but étant d'avoir une économie qui tourne comme cela. On a dans nos poubelles, qui vont aux compacteurs, un tiers des déchets qui sont représentés par du plastique. Les sacs LEO, qui font 35 litres, sont prévus afin de récolter ces déchets. M. Genilloud a été très étonné de constater tout ce qu'un tel sac peut

contenir, à savoir que pratiquement tous les emballages en plastiques sont repris, et aussi les berlingots de lait, de jus de fruits, peuvent aller dans ce sac. On peut se poser la question, mais attendez, pourquoi ? La réponse est qu'avec ces déchets on peut faire beaucoup de choses, et justement, les briques à boissons sont recyclées en papier, en carton ondulé ou serviettes par exemple. Il y a donc une possibilité de recycler quand même pas mal de déchets plastiques. Par contre, la chaise de jardin, elle, continuera de partir dans les déchets encombrants pour être brûlée. Il y a quelques points à respecter, comme par exemple, ne pas remplir les bouteilles vides avec d'autres plastiques. Yverdon-les-Bains a déjà mis ce nouveau tri en place. La première chose contre laquelle ils ont dû lutter, c'est en fait l'emballage plastique dans lequel les gens enfilent des trucs dedans. Quand un tel matériel arrive pour être traité, la machine n'arrive pas à trier les différents plastiques. Certains diront également que les emballages vides de barquettes de viande ne sentent pas bon après 1-2 jours si on doit remplir le sac LEO sur plusieurs jours. On peut continuer de mettre ce genre de barquettes dans la poubelle normale, car ce n'est pas obligatoire de tout y mettre aussi. Si les gens y mettent déjà tous les contenants pour lessives, shampoing, berlingots, etc., cela représente déjà pas mal de chose à faire avec ces plastiques, qui pourraient ainsi être éliminés du sac poubelle qui va au compacteur. Ce qui ne va pas dans le sac LEO, ce sont les bandes de cerclages des paquets, la vaisselle jetable, brosses à dent, matériel de bureau, ce qui semble logique. Le PET lui continuera d'être récolté séparément. Enfin, pour les personnes qui demandent aux collaborateurs des déchetteries pourquoi la bouteille vinaigre marquée PET ne va pas dans le PET, et bien elle ira dans le sac LEO.

La mise en place et le conditionnement de ces déchets passent par Cand Landi, qui enverront un tout-ménage explicatif. La récupération se fera dans les déchetteries. Un centre de collecte principal sera situé à Salavaux, mais on ne sait pas encore comment cela va marcher, car ce n'est pas obligatoire. Le transport dans les lieux de tri se fera pour notre commune par Haldimann, s'ils veulent bien prendre ces déchets-là en charge pour les amener directement à Yverdon-les-Bains. Des rouleaux de 10 sacs pourront être achetés pour CHF 1.60, au bureau communal ou éventuellement au Denner à Salavaux, mais la demande n'a pas encore été faite, mais elle a déjà été acceptée au Denner à Cudrefin. Il faut encore faire les démarches, car ils ne sont pas encore tout à fait prêts avec cette disposition. Le poids d'un sac LEO est d'environ 2,5 kg, ce qui correspond à peu près à ce que coûterait ce sac dans le compacteur. Du coup, on ne gagne rien, mais on ne perd rien non plus. C'est un engagement volontaire, et celui qui veut continuer de mettre ses plastiques dans son sac poubelle via le compacteur peut le faire. La mise en route de ce système se fera certainement en avril prochain.

M. Philippe Loup demande si on peut acheter ces sacs LEO à Cudrefin ou est-ce communal ?

M. Christian Genilloud, municipal, répond qu'on peut les acheter où on veut. Ils portent d'autre nom selon les lieux, mais le principal c'est que ces sacs sont repris par Cand Landi, même ceux de Zürich, le but étant qu'ils vont tous dans la même direction. M. Genilloud voulait attendre que tout soit prêt pour cela en Suisse, mais le problème c'est que beaucoup attendent que tout soit prêt en Suisse, et on n'a pas assez de tonnage pour que tout soit prêt en Suisse. Alors, il faut maintenant avancer un peu dans le projet pour développer tout cela.

M. Damian Fioretta remarque que c'est quand même du travail en plus. Il faut trier, laisser le sac dans un endroit en attendant de le remplir, pour arriver finalement au même résultat que si on le mettait à la poubelle normale. Il trouve que cela n'encourage pas tellement à faire ce tri. Il pensait qu'il y aurait peut-être un subside qui serait donné pour encourager les gens à le faire. La plupart d'entre eux

tempêtent déjà à avoir leurs paquets de verre, carton, etc. qui traînent à la maison. Dans ce cas-là, on rajoute un paquet de plus. Et ils vont se dire, de toute façon, on ne va rien gagner.

M. Christian Genilloud, municipal, prend note de la remarque et on verra. Il pense qu'il faut mettre en place cette mesure, et après si on voit que ça ne fonctionne pas, peut-être qu'il faut partir dans une autre direction. Il sait qu'à Avenches ils ont une autre façon de procéder, et il va aller se renseigner pour voir comment cela se passe de leur côté et dans d'autres communes également. A Avenches, ils ne récoltent que le flaconnage et les briques à boissons, c'est tout. De toute façon, on est obligé d'essayer avant de savoir si ça marche. Ce qui lui plaît justement là-dedans, c'est que c'est un engagement volontaire. Tout cela sera expliqué aussi dans les déchetteries. Il conçoit bien que de faire du triage à la maison ce n'est pas forcément très agréable, surtout si on doit garder un sac pendant plusieurs semaines avant de pouvoir le mettre à la déchetterie.

M. David Loup demande comment cela se passera au niveau du financement pour la Commune.

M. Christian Genilloud, municipal, répond qu'il a constaté qu'au niveau de la personne qui s'engage il n'y a pas ni perte ni gain. Au niveau de la Commune, elle prend en charge le transport. Il faudra voir avec le transporteur ce qu'il demandera à la commune pour faire les trajets. De toute façon la balance va être faite avec la benne, donc moins de transport de compacteur, égal plus de transport à Cand Landi, donc franchement, au niveau du particulier, au niveau de la commune, c'est un investissement zéro.

Mme Laetitia Kohler, municipale, a quelques informations à donner sur :

Les travaux de la route d'Avenches : la Commission ad hoc a eu l'occasion de venir visiter le chantier le 27 janvier dernier, et a pu faire certaines remarques à la Municipalité qui a pris note. Le but de ce soir, c'est peut-être déjà de montrer la suite des travaux. Ils sont actuellement au niveau de la Quincaillerie Besson. Elle montre à l'écran ce qui a été fait au niveau de la chambre, de sa dimension par rapport à l'humain. Il y a une profondeur de 3,5 m. La chambre d'eau claire était de toute façon à changer. Elle montre également à quel niveau doit être changé la conduite des eaux usées. Le carrefour de ces conduites à cet endroit ressemble à un sac de nœuds, entre les anciennes canalisations des communes de Constantine et Bellerive. Mais, tout s'est bien passé et ils sont dans les temps. Elle montre le tronçon qui est en route actuellement, et il a été gardé une circulation unidirectionnelle. C'est clair qu'au niveau des commerces leurs accès seront un peu problématiques. Ils essaient de terminer tout cela avant les vacances de Pâques. Suite à la décision de fermer le carrefour un peu plus haut, un tout-ménage a été fait dans la commune ces derniers jours. Il a été décidé d'un parcours d'évitement. Les habitants des quartiers qui seront traversés momentanément pendant ces travaux ont été avertis. Les camions de livraison pour le Denner devront passer par les Morthéys. Plusieurs séances ont eu lieu avec les commerçants et Nautic pour mettre au point tout cela. Quand ils seront au niveau de la place communale, ladite place sera touchée à raison d'un tiers. Pour rappel, il y a aura des quais de chaque côté de la route, pour l'arrêt de bus, qui seront fait selon la loi sur les normes concernant les personnes handicapées. Un abribus sera installé, ce qui fait qu'il faudra revoir les places de stationnement et également les mettre aux normes. La Municipalité a déjà approché l'entreprise Grisoni Zaugg pour leur demander s'il serait possible de profiter de ces travaux, et le fait que les machines sont déjà sur place, pour, au lieu de simplement gratter la place, de refaire tout le bitume. Le restaurant des 3 Suisses est également d'accord pour que ces travaux aillent jusqu'à leur bâtiment,

bien sûr, à leurs frais. Le projet de la route d'Avenches prévoyait une remise aux normes de cette place. La bordure qui existe déjà sera enlevée, et le pilier public déplacé contre le bâtiment communal. Il s'agit de quelque chose qui n'était pas prévu, et qui va certainement engendrer des surcoûts, mais le Conseil sera informé régulièrement de l'état du dossier.

Mme Sabine Thierrin demande s'il est prévu de mettre des bornes de recharge électrique sur la place de parc.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond que oui, c'est vrai qu'elle ne l'avait pas précisé, mais une place pour handicapé, c'est clair qu'il y en aura une, et il est prévu une à deux bornes électriques. Actuellement, il y a 14 places de parc, mais après les travaux, elles ne seront plus que 11. Ils ne pouvaient pas faire autrement.

M. Alexandre Bardet demande s'il y aura un préavis pour ça.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond que non c'est prévu dans ce préavis. Pour l'instant ils maîtrisent les coups, sauf bien sûr avec ce surplus, mais il n'est pas prévu de présenter un nouveau préavis.

M. Raphaël Vincent demande s'il y a déjà des bornes électriques à l'arrière du bâtiment communal.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond que non, il n'y en a point à cet endroit, mais il y en a qui ont été installées au port.

M. Antoine Parisod demande s'il y aura une mise à l'enquête des changements de stationnement.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond qu'ils sont en contact avec le Canton pour savoir qu'elle est la procédure. Ils vont faire juste, et s'il faut une mise à l'enquête, elle se fera.

Mme Laetitia Kohler, municipale, donne maintenant le programme des événements prévus par la Commission culturelle pour cette année :

- Au mois de mars, il y aura les portes ouvertes de l'Espace Roger Monney, et le dimanche il sera organisé une vente aux enchères d'une de ses œuvres.
- Au mois de mai, il y aura Suisse bourgeoise, un marché printanier à Constantine
- Au mois de juin, un concert de la Fanfare La Lyre
- Au mois de juillet, cinéma open air et un concert
- Au mois de septembre, un repair café. Un repair café est un lieu où les personnes peuvent apporter du matériel pour le faire réparer, qui se fait avec une association Deux mains de la Broye.
- Et pour finir les fenêtres de l'Avent.

M. François Haenni, municipal, donne les informations suivantes :

Lors du dernier Conseil communal en décembre, il avait informé ce dernier qu'ils avaient déposé le 9 octobre 2025, à l'examen préalable, le plan directeur intercantonal des rives, avec les deux autres communes voisines de Faoug et Avenches. Selon la LATC, le canton a une obligation de donner une réponse dans les trois mois. Et le 8 janvier, 24 heures avant l'échéance du délai, ils ont été informés que le canton demandait un report de délai. Cela arrive malheureusement assez souvent, ce qui fait du coup que la commune ne recevra pas une réponse d'ici mi-mars prochain. 16 services cantonaux devaient préavisier ce plan directeur intercantonal, et il restait encore trois services cantonaux qui devaient l'analyser. L'examen préalable faisait 135 pages, du coup on peut imaginer que la commune recevra à peu près un tiers en contenu en termes de réponse.

M. Michel Verdon, syndic, apporte quelques informations sur :

Le PACom : ils travaillent maintenant sur le dossier qui sera envoyé à l'examen préalable pour une enquête complémentaire. La réalisation de ce dossier s'avère quand même plus lourde que ce qu'ils imaginaient, du fait des 112 oppositions qui ont généré autant de procès-verbaux. Il a fallu tenir compte de ces documents pour réaliser ce dossier. Il y a certains opposants qui avaient demandé un délai pour faire leur retour, dans des cas très spécifiques, très particuliers. Ce qu'il peut déjà dire, c'est que sur les 112 oppositions, 10 ont quand même été retirées d'ores et déjà. Il y a un cas qui devient très intéressant, c'est les 18 oppositions qui étaient liées à l'espace réservé aux eaux. Il s'agit de 18 agriculteurs concernés par cette application de la loi fédérale, qui complique et limite la possibilité d'exploiter les parcelles qui sont à côté de cours d'eau. Il y a plusieurs communes, dont la nôtre, qui sont concernées par ce problème, sous différents aspects, dont premièrement le fait de grever si on peut dire l'application de cette loi fédérale en même temps que le PACom, ce qui n'est pas considéré comme très égalitaire. C'est-à-dire, que si on ne fait par notre PACom, on n'applique pas l'ERE, et cela est quand même contesté. Mais surtout, le plus important, c'est que dans le cadre de cette loi, il est aussi prévu qu'il y ait des pesées d'intérêts qui se fassent, et visiblement dans plusieurs cas notamment, dans cette vallée de la Broye, cette pesée d'intérêts n'a pas vraiment été faite dans la manière dont on nous a imposé d'appliquer ces zones. Comme il l'a déjà expliqué dans cette procédure d'oppositions, Prometerre avait déjà initié certains dialogues avec la DGE, avec son Conseiller d'Etat M. Venizelos, pour essayer d'être entendu. Il a été convenu que, finalement, ils ont reçu un mandat de faire de la Commune de Vully-les-Lacs un cas d'école, si on peut dire, notamment par cette absence de pesées d'intérêts, sur demande du Conseiller d'Etat. Ce dossier a été réalisé début janvier. Ils étaient bien sûr en copie et ils ont été remercié d'avoir donné toute la transparence nécessaire à l'établissement de ce dossier. M. Verdon précise qu'il a trouvé ce dossier extrêmement bien fait, sans polémique, mais simplement en relevant les faits, notamment aussi le fait que, le long de cette voie, il n'y a pas que le canton de Vaud qui la traverse, car il y a aussi le canton de Fribourg. On peut également relever les différences entre les cantons dans l'application de cette loi, ce qui est bien sûr, quelque part, inacceptable. Dans la proposition, qui va être certainement validée par la Commune, il a été décidé d'enlever toute cette notion sur les parcelles agricoles. Cette notion de l'espace réservé aux eaux est aussi valable sur les parcelles construites. A la limite, ils ne vont rien changer à ça, mais par contre, on pourrait se battre pour dire que, tant que le cours d'eau n'est pas renaturé, ce qui est notamment le cas de la Broye, qu'on ne tient plus compte de ça. Ils attendent encore le retour de la DGE, mais il pense que, indépendamment du retour positif ou pas de la DGE, on va dire qu'on le retire,

et ce sera intéressant de voir comment cela va évoluer, et ce qui voudrait dire que, peut-être, ces 18 oppositions pourraient être potentiellement retirées.

Tout cela est un peu plus long que ce qui était imaginé, c'est-à-dire que la mise à l'enquête complémentaire qu'ils imaginaient faire dans le premier semestre de 2026, et si on fait face aux mêmes délais que dans le dossier du plan directeur intercommunal des rives, elle se fera plutôt dans le deuxième semestre 2026. Le Conseil sera tenu au courant du suivi dans ce dossier.

M. Claude Besson dit que à contrario, cela voudrait dire qu'en ce qui concerne la Glâne, l'ERE serait introduite ?

M. Michel Verdon, syndic, répond que s'il a bien compris le débat et le dossier, il croit que la réponse est oui.

Il donne encore des informations sur le PECC : l'activité avait été un peu mise de côté, lié au fait que le service technique s'est réorganisé ; ils avaient absolument besoin d'une équipe, et maintenant il y a une commission avec trois membres du Conseil, deux membres de la Municipalité, et ils avaient besoin de quelqu'un pour porter ce dossier, c'est une des raisons pour laquelle cette activité s'est un peu arrêtée. De plus, le partenaire de la commune qui est le bureau Wenker à Faoug a lui aussi rencontré des problèmes de ressources, ce qui a fait que pendant six mois rien ne pouvait se passer. Depuis décembre, ce dossier est reparti. Du côté de notre commune, c'est le nouveau responsable du service technique qui a souhaité le porter lui-même. Le rapport initial, qui a six mois de retard, décrit ce qui a déjà été fait dans notre commune, et décrit les thématiques qui ont été choisies par la Commission pour le travail futur. Ce rapport sera validé lors de la prochaine réunion de la Commission, qui se fera encore dans le mois de février, et ce printemps ils vont faire une présentation dans le cadre du Conseil, afin de donner plus d'information sur ce processus et sur le travail qu'ils proposent de faire dans les années à venir.

7. Préavis municipal N° 2026/01 – Travaux d'assainissement au port des Garinettes à Vallamand : demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.--.

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur ce préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Léo Amiet, rapporteur de la Commission ad hoc donne lecture de la conclusion de leur préavis, qui stipule :

« Conclusion

Après étude du dossier, vision locale, séances et échanges documentés avec le municipal, la commission considère que :

- *les travaux d'entretien proposés sont nécessaires et proportionnés ;*
- *les mises en conformité répondent à des exigences environnementales obligatoires et à échéance au 30.06.2026 ;*
- *la structuration des coûts (35'000 entretien, 10'000 station d'essence, 65'000k station de lavage, + réserve) est cohérente.*

La commission a également examiné le budget du port et constate que le montant alloué à l'entretien courant ne permettrait pas de financer les travaux présentés dans le préavis. La différence de CHF 5'000.— entre le total annoncé et la somme détaillée est admissible au titre de réserve/arrondi et devrait être accordée.

En conséquence, la commission recommande l'acceptation du préavis 2026-01 et l'octroi du crédit d'investissement de CHF 120'000.--. »

Le Président remercie la Commission ad hoc pour son rapport, et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Damian Fioretta, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de leur conclusion, qui stipule :

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2026/01 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé, à savoir :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 120'000 TTC afin d'entreprendre les travaux décrits dans le préavis.*
- De financer cet investissement par les disponibilités de la bourse communale.*
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne finalisation du projet. »*

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail. Il ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole, il passe donc au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis 2026/01, soit une demande de crédit d'investissement de CHF 120'000.—pour les travaux d'assainissement au port des Garinettes à Vallamand sont priés de se manifester par un lever de main.

Aucun avis contraire, ni abstention, **le préavis municipal N° 2026/01 – Travaux d'assainissement au port des Garinettes à Vallamand, demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.--, est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis municipal N° 2026/02 – Changement de l'éclairage public à Constantine, Mur et Villars-le-Grand, demande de crédit d'investissement de CHF 140'000.--.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas à ce stade, la parole est donnée au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Joffrey Tombez, rapporteur de la Commission ad hoc donne lecture de leur conclusion, qui stipule :

« Conclusion :

Vu ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 2026-02 :

- De lui accorder un crédit d'investissement de CHF 140'000.- TTC*
- De financer cet investissement par les disponibilités de la bourse communale*
- D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet. »*

Le Président remercie la Commission ad hoc pour son rapport. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Damian Fioretta, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de leur conclusion, qui stipule :

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2026/02 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé, à savoir :

- *D'accorder un crédit d'investissement de CHF 140'000. — TTC afin d'entreprendre les travaux décrits dans le préavis.*
- *De financer cet investissement par les disponibilités de la bourse communale.*
- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la finalisation du projet. »*

Le Président remercie la Commission des finances pour son rapport. Il ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis 2026/02, soit un crédit d'investissement de CHF 140'000.- pour le changement de l'éclairage public à Constantine, Mur et Villars-le-Grand, sont priés de le manifester par un levé de main.

Aucun avis contraire. Abstention : une. **Le préavis municipal N° 2026/02 – changement de l'éclairage public à Constantine, Mur et Villars-le-Grand, demande de crédit d'investissement de CHF 140'000.- est accepté à la majorité.**

9. Préavis municipal N° 2026/03 – Modification des statuts de l'ARPEJE.

Le Président rappelle que la demande consiste à accepter ou non l'ajout à l'article 2, alinéa 1 des statuts, l'élément souligné dans le texte :

1. *L'enseignement obligatoire pour les degrés 1-11 des enfants domiciliés ou résidant sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 et de son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Il s'agit en particulier de la mise à disposition et la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cours facultatifs, les camps scolaires, les bibliothèques mixtes, les réfectoires scolaire et les centres de rencontres et d'animations.*

Il rappelle que pour que cette modification entre en vigueur, elle doit être acceptée par les quatre conseils des communes concernées, ainsi que par le conseil intercommunal de l'ARPEJE. Pour terminer, il informe l'assemblée que la conseillère Mme Fabienne Vessaz se récusait sur ce point, étant employée de l'ARPEJE. Il demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer sur ce préavis.

M. Christian Genilloud, municipal, prend la parole. Le centre de rencontres et d'animations portait au départ un nom qui a prêté à confusion, sous la forme de centre de loisirs. Effectivement, cela pouvait non seulement prêter à confusion, mais en plus, donner une connotation peut être négative par rapport à ce qui se passait en son sein.

Le Président tient à préciser que la discussion et les questions que les Conseillers-ères voudraient poser le seront après que M. Genilloud aura fait la présentation et que la Commission ad hoc ait également donné son rapport.

M. Christian Genilloud relève juste que, dans le rapport de la Commission, qui s'est basée sur cet article qui était dans le budget de l'ARPEJE 2025, effectif probable au 31 mai, on arrive à un coût par enfant de CHF 2'300.--.

Suite à un entretien téléphonique avec M. Alexandre Bardet, il a été décidé de se baser sur le budget donné à Vully-les-Lacs pour ce centre de loisirs, c'est-à-dire CHF 80'000.—pour 2026 et disons une prévision de l'ordre de 70 à 80 enfants pour ce centre de loisirs sur 2026, ce qui équivaldrait à quelque chose comme mille et quelques francs par enfant. Le montant de CHF 1'910.- augmente un petit peu, vu que là, il était basé sur CHF 69'000.-.

Pour ce centre, il y a deux professionnels responsables, à savoir un éducateur socioculturel et une animatrice. Le lieu de ce centre est près de la gare à Avenches, presque en face de la gare, dans les locaux anciennement d'Aventica. L'infrastructure, pour le moment, est un local et un deuxième local à côté en cours d'aménagement. L'objectif de ce deuxième local, c'est de travailler en séparant les catégories d'âge en disant 11,12,13, 14 dans une salle et les plus grands dans l'autre. Qu'est-ce qu'il s'y passe ? C'est le prolongement de l'accueil de jour, à savoir que l'accueil de jour c'est jusqu'à 12 ans. Quels sont les objectifs, axes de travail et activités ? Il a été remarqué, et là M. Genilloud fait un retour par rapport à ce qu'on peut dénombrer là-bas, c'est désamorcer les situations de conflit ou de harcèlement, sentir, recadrer, conseiller les jeunes en situation difficile. On sait et c'est clair que les stupéfiants sont aussi chez nous. C'était déjà là à l'époque. Il donne un retour d'un animateur qui lui a dit qu'on ne se rend pas compte de ce que les enfants vont chercher sur Internet, sur les sites. Là-bas, de temps en temps, on les voit, ils recadrent, ils s'organisent pour signaler d'une manière ou d'une autre, parfois aux parents. Quand c'est plus grave, notamment lors de harcèlement, ils essaient d'abord de trouver des solutions et puis, il y a possibilité de signaler à la police.

Continuer à pérenniser la collaboration ARPEJE-école ; là-bas, les enfants ne sont pas avec des enseignants, pas avec des doyens, donc ils s'expriment un peu plus librement. Souvent l'animateur arrive à déceler des choses qui se passent à l'école. Cela peut-être des bagarres, du harcèlement, etc.

Ils ont préparé des activités d'animation pour les jeunes, par les jeunes. On voit qu'il y a les promotions, et différentes choses qui se passent en ville d'Avenches pour lesquelles les enfants préparent des activités, écrivent, demandent des autorisations. Il y a de l'accueil libre également, c'est ce qu'on peut imaginer comme partie loisir qui n'est pas cadrée par des projets qui sont extrêmement stricts. Pour la vie active, là effectivement il y a un problème, c'est que dans le canton de Vaud, on a 20% des gens qui choisissent l'apprentissage à la sortie de l'école, comme premier choix. Ils font venir la Fondation Cherpillod, une fois tous les 15 jours, car cette fondation a pour but justement de favoriser la recherche et la solution pour les jeunes, pour justement rentrer dans un apprentissage. Déclat des présentations des métiers. Ce sont des gens qui sont des professionnels, soit des apprentis, soit des gens qui viennent expliquer leur parcours. Dans ce cas-là, pour des solutions de ce type, les jeunes doivent s'inscrire par mail. Les parents peuvent aussi y assister, parfois ce sont des métiers dans la mécanique, d'autre fois des métiers dans la santé, le social, etc... Tous les métiers sont concernés et les gens qui viennent faire ces présentations peuvent être interpellés, questionnés et ils expliquent comment ils en sont arrivés là.

Engagement citoyen, gestion des projets par les jeunes, c'est un petit peu comme ce qui a été présenté avant. Une collaboration est prévue avec le secteur extra-scolaire. Ils ont également vu que des enfants arrivent et disent « j'ai des maths pour demain, je ne sais pas comment faire. Je ne suis pas inscrit aux devoirs surveillés, je fais comment ? ». Du coup, il y a de l'entraide, il y a quelque chose qui se passe, une émulsion entre eux. C'est ce qui se passe dans ce centre.

M. Genilloud répète encore une fois, l'accueil de jour prend fin à 12 ans. Cette structure correspond à un besoin. C'est clair qu'on peut le voir différemment. L'encadrement d'une partie de ces jeunes par des professionnels peuvent les empêcher de dériver parfois. Tout est axé sur la prévention. Il est proposé une insertion dans la vie active, le fondement de la cohésion sociale. Et effectivement, quand on a le titre « Rencontre et animation », c'est quelque chose qui est cher aux jeunes. Ils arrivent, ils se posent, l'éducateur vient et il prend part à la discussion. C'est vrai qu'il faut avoir les nerfs bien accrochés pour travailler dans ce genre de structure, et surtout, comprendre et être proche des jeunes. En 2026, on a parlé de la mise en place d'une ou de plusieurs conférences sur les enjeux du numérique., et là, effectivement, cela peut intéresser passablement de parents et de jeunes.

Le Président remercie M. Genilloud pour sa présentation, et donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Alexandre Bardet, rapporteur de la Commission ad hoc donne les grandes lignes de leur rapport, qui stipule :

« La Commission composée de Mme Joëlle Roche, M. Christian Kolly et lui-même s'est réunie le 26 janvier 2026 à Villars-le-Grand. Le Municipal délégué au Codir de l'ARPEJE, M. Christian Genilloud, leur a présenté le préavis fourni des indications, ainsi que son appréciation sur cette structure. Il a également répondu à toutes nos questions sans restriction. Nous relevons sa grande connaissance du sujet et son franc-parler. Le préavis demande aux communes membres de l'ARPEJE une modification de statuts. En effet, il s'agit de mettre en conformité les statuts vis-à-vis d'une situation qui existe déjà. En effet, depuis 2023, l'ARPEJE exploite un centre de rencontres et d'animations. Ce centre se situe à la place de la Gare à Avenches, anciennement Aventica. Il accueille des jeunes entre 12 à 16 ans, et de 16 à 18 ans.

Valider les statuts est la seule activité politique que les Conseils communaux de nos communes ont à valider. Dès les statuts acceptés par toutes les communes, c'est le Conseil intercommunal qui sera l'organe législatif et le Codir, l'organe exécutif de l'ARPEJE. Cela veut dire que nous pouvons accepter les statuts ou les refuser, mais les autres actions comme les recommandations, les propositions ou les postulats, etc. n'ont pas de valeur au sein du conseil communal. Evidemment, les conseillers communaux, également membres du Conseil intercommunal de l'ARPEJE, peuvent relayer nos mots. Du point de vue de la Commission, cette question de modification de statuts ouvre un débat sur le cadre légal, les besoins, les effets et les coûts d'une telle structure.

La Commission s'est penchée sur ces éléments et a eu les considérations suivantes :

Cadre légal

La loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO), définit les obligations pour assurer l'enseignement obligatoire. Elle oblige les communes à assurer un certain nombre de prestations et encourage les communes à entreprendre d'autres mesures. L'accueil d'adolescents dans un centre de

rencontre et d'animation fait partie des recommandations, mais n'est pas une obligation pour les communes.

Les besoins et les effets

M. Christian Genilloud nous assure que ce centre de rencontre et d'animation répond à un besoin de la population. Une partie de la Commission pense que l'offre crée l'utilisation. Il n'est pas possible de mesurer les effets précis d'un tel centre sur l'avenir de nos jeunes, mais la Commission pense unanimement que de s'occuper des jeunes a un effet positif par rapport à les laisser livrer à eux-mêmes.

Le coût

D'après M. Genilloud, actuellement, 425 élèves profitent de cet accueil. De 12 à 16 ans, 376. Plus de 17 ans, 27. Plus de 18 ans, 22. Sur ces 425 élèves, environ 80 élèves sont domiciliés à Vully-les-Lacs, soit 19%.

Comme décrit dans ces statuts, les coûts sont répartis entre les communes par une clé de répartition. Pour moitié en proportion de la population de chaque commune au 31 décembre de l'exercice et pour moitié en proportion de la consommation des prestations d'accueil de jour des enfants domiciliés dans chacune des communes au 31 décembre de l'exercice. Dans son budget 2025, l'ARPEJE mentionne les chiffres suivants : charges CHF 347'755, produits CHF 55'950. Total à payer, sous-entendu par les communes : CHF 291'805, dont CHF 69'000 par Vully-les-Lacs, ce qui correspond à 23%, soit CHF 2'300 par enfant de Vully-les-Lacs utilisant ce service, et CHF 19.10 par habitant. C'est le tableau que M. Genilloud a montré tout à l'heure, qui était le budget 2025.

Les décomptes 2025 ne sont pas encore clos. Il faut mettre en relation ces montants avec le budget de fonctionnement total de l'ARPEJE : Charges CHF 15'185'121, produits CHF 7'924'521, c'est ce que les parents payent. Total à payer pour les communes : CHF 7'260'600.

Les frais du centre de jour et d'animation représentent 2,3% des frais totaux de l'ARPEJE.

Synthèse (texte repris du rapport de la Commission ad hoc et non de l'enregistrement)

La Commission exprime unanimement ses préoccupations quant à l'évolution potentielle de la taille et des coûts liés à cette structure. Elle relève également que la création du centre avant l'adaptation statutaire soulève des questions de procédure, atténuées toutefois par le changement de gouvernance récemment opéré au sein de l'ARPEJE. Après des échanges approfondis, la majorité recommande d'accepter la modification des statuts telle que proposée, car cela répond à un besoin d'un point de vue préventif et sociétal. De plus, la Commission réitère sa confiance mais encourage la vigilance envers les représentants siégeant au conseil intercommunal et au CODIR pour le suivi de l'évolution et des coûts de cette structure.

Christian Kolly et Joëlle Roch

Rapport de minorité

La minorité de la Commission suggère de refuser les nouveaux statuts, estimant qu'ils valideraient rétroactivement des démarches discutables. De plus, l'absence de caractère obligatoire pour ces activités devrait conduire à une gestion stricte des dépenses de l'ARPEJE. Le montant prévu par enfant

pour la commune de Vully-les-Lacs (2'300 CHF) paraît élevé, notamment sans information précise sur la fréquentation moyenne. Cette dépense interpelle particulièrement au regard des habitants n'utilisant pas ce service, ainsi que des familles ayant fait d'autres choix de garde ou d'organisation professionnelle.

Alexandre Bardet ».

M. Alexandre Bardet aimerait juste rajouter ce qui a déjà été dit par M. Christian Genilloud, à la lecture de notre rapport, les chiffres du budget 2026 sont sortis ou en tout cas, on a pu prévoir, comme l'a dit M. Genilloud, pour la commune de Vully-les-Lacs, 80'000 CHF pour 70 à 80 élèves. Donc de CHF 2'300.- par élève, on devrait passer, comme cela a été dit tout à l'heure, à un peu plus de CHF 1'000.- par élève pour 2026.

Le Président remercie la Commission pour son travail, et ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Céline Duran expose ce qui suit : (texte transmis par Mme Duran)

Monsieur le Président,

Mesdames Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

Ce soir il nous est demandé de nous prononcer sur une révision des statuts de l'ARPEJE suite à l'ouverture en 2023 d'un centre d'animation à Avenches.

Pour rappel l'ARPEJE a été créé en 2021 faisant suite au fort développement de l'ASIA.

La création de l'ARPEJE permettait d'inclure l'accueil pré et parascolaire dans les statuts de l'association et se séparer de l'ARAJ en créant notre propre réseau d'accueil de jour, afin de mieux répondre aux besoins des familles de notre région. L'ARAJ couvrant l'entier du district Broye-Vully.

Lors de la création de l'ARPEJE il n'a JAMAIS été discuté de développer les activités de l'association au-delà de la scolarité obligatoire. Preuve en est, les documents remis à l'époque afin de valider les statuts de l'ARPEJE. Les projections financières étaient entièrement basées sur le pré, le parascolaire et les AMF.

L'ARPEJE, en créant ce centre sans déposer de préavis ni en référer au conseil intercommunal mais en augmentant simplement son budget de fonctionnement, a failli à ses obligations et ébranlé la confiance des communes membres ! Elle a pris la liberté de développer ses activités en dehors de ces compétences sans avoir fait valider sa décision auprès des communes membres. Cette décision est une atteinte grave au fonctionnement de cette institution qui, je le répète, a outrepassé ses compétences.

Les services et activités proposées par l'association sont à la charge des communes et, il est de notre devoir de faire que les institutions mises en place respectent les règles et les procédures légales.

Que dirions-nous si la Municipalité de Vully-les-Lacs avait entrepris des travaux et nous aurait soumis le préavis une fois les travaux terminés ?

*Je relève que la révision des statuts proposée ce jour par l'ARPEJE est lacunaire. La seule modification est l'ajout à l'article 2, al1. de: « **centres de rencontres et d'animation** »*

Ce simple ajout dans les compétences attribuées à l'ARPEJE, sans définition claire de ce qu'est un centre de rencontres et sans précision sur l'âge des jeunes pouvant être accueilli ne peut pas aujourd'hui nous permettre d'accepter les statuts tels que présentés.

Les chiffres reçus dans le cadre de ce préavis font part d'enfants accueillis allant de 12 à 18 ans. Toutefois, depuis 2023 nous constatons que de nombreuses communications ont été faites en ciblant la tranche des 12 à 25 ans. En 2024 on nous parlait d'une erreur de communication qui allait être corrigée. Or en septembre 2025 l'ARPEJE organisait les Déclic Days pour les jeunes de 12 à 25 ans. Il est certain qu'il s'agit d'une excellente initiative toutefois le financement de ces activités doit impérativement être clarifié et précisé.

Dans un contexte où nos finances communales se doivent d'être surveillées et que les dépenses se doivent d'être faites avec prudence, nous nous devons d'appliquer cette rigueur également à nos associations intercommunales.

Selon les informations reçues par M. Genilloud lors du Conseil du 10 décembre 2024, le centre ainsi que les bibliothèques sont désormais financés par le biais d'une clé de répartition différente à celle du scolaire du pré et du parascolaire. Soit 100% à la fréquentation. Même s'il apparaît que cette solution est avantageuse pour Vully-les-Lacs, cette clé de répartition n'a jamais été votée et acceptée par notre conseil communal ni par le conseil intercommunal.

Cependant si l'on se reporte aux articles 33 et 34 des statuts définissant les ressources et répartition des frais, on peut constater que l'article 33 détail la clé de répartition du domaine scolaire, réfectoires et l'article 34 celle de l'accueil de jour. De ce fait, nous ne pouvons que nous interroger sur la clé de répartition attribuée au centre de jour et aux bibliothèques et pour quelle raison cette dernière ne figure pas dans la révision des statuts demandée aujourd'hui.

Selon l'article 40

La modification des buts principaux ou des tâches principales des règles de représentation des communes au sein des organes de l'association, l'augmentation du capital de dotation, la modification du mode de répartition des charges et l'élévation du plafond d'endettement, nécessitent l'approbation du conseil général ou communal de chacune des communes membres de l'association.

Pourquoi la clé de répartition visiblement utilisée depuis 2024 ou 2025 n'a pas été soumise aux conseils communaux concernés lors de son adoption ??

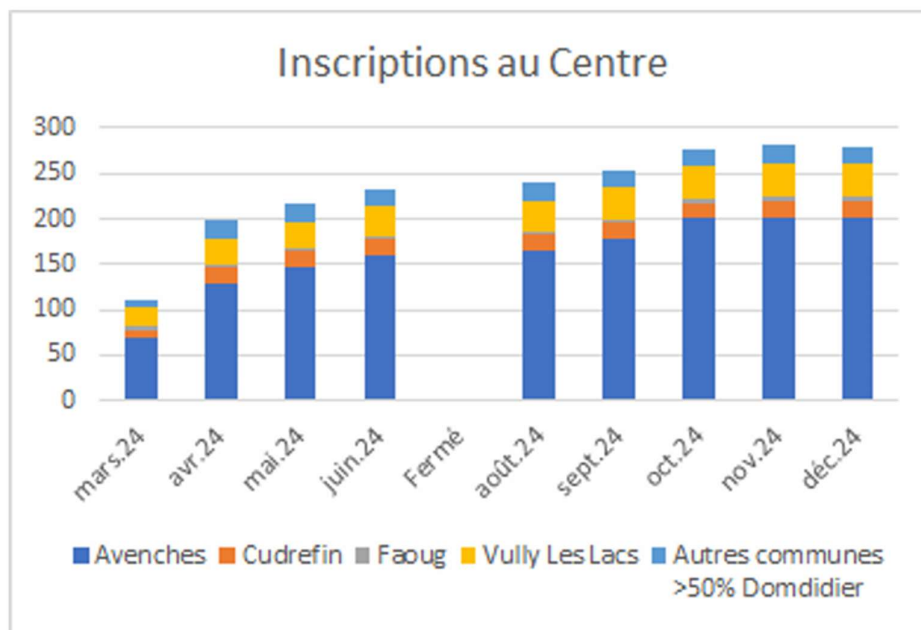
Je reviens maintenant sur l'importance de bien comprendre l'article 23 des statuts réglant les attributions et compétences du CoDir :

Art 23.a) De manière générale :

- 1. Exécuter les décisions prises par le Conseil intercommunal ;*
- 2. Exercer les attributions qui lui sont déléguées par le Conseil intercommunal ; 3. Elire son vice-président et nommer son secrétaire ;*
- 4. Nommer et destituer le personnel engagé par l'ARPEJE ; fixer le traitement à verser dans chaque cas et exercer le pouvoir disciplinaire ;*
- 5. Exercer dans le cadre de l'ARPEJE les attributions dévolues aux municipalités, notamment par la législation scolaire et la loi sur l'accueil de jour des enfants, pour autant que ces attributions ne soient pas confiées par la loi ou les statuts au Conseil Intercommunal ;*
- 6. Etablir, pour les bâtiments qui lui appartiennent, les conventions et règlements relatifs à l'utilisation des locaux scolaires, pré, para ou périscolaires, par des tiers ;***
- 7. Conclure les diverses assurances de personnes et de ça a) générale (gestion, ass, bâtiments etc.)*

Selon cet article le règlement des centres d'animations est de compétence du CoDir. Aussi, le conseil intercommunal n'aura pas son mot à dire sur ce règlement, c'est un peu comme le règlement sur l'attribution des terres communales...compétence Municipale...passez votre chemin.

Par ailleurs, il ressort, selon le rapport de gestion 2024 de l'Arpeje, que des jeunes d'autres communes (principalement Domdidier) se rendent dans ce centre. Comment est financé l'accueil de ces jeunes ? Si le financement est fait à 100% à la fréquentation, le comptable de l'Arpeje a sans nul doute un trou dans sa comptabilité...



Source graphique : rapport gestion 2024 Arpeje.ch

L'ARPEJE ayant accueilli des jeunes dès 12 ans durant plusieurs années sans que cette compétence ne lui ait été donnée et validée par les autorités communales et cantonales, que ce serait-il passé en cas d'accident ? Allons-nous accepter cette manière de faire et donner plein pouvoir à une association qui agit dans l'irrespect le plus total des institutions sans avoir de garantie pour la suite ?

De nombreuses promesses ont déjà été faites lors de la création de l'ARPEJE. Il avait été fait mention d'un bureau administratif ouvert 1 à 2 matins par semaine à Salavaux afin de permettre une meilleure proximité avec les parents du Vully. Ou encore lors de l'ouverture du centre à Avenches il avait été évoqué un éventuel centre de loisirs « itinérant » se rendant dans les autres communes afin d'y proposer des activités. Je n'ai jamais rien vu à Vully-les-Lacs...

De nombreuses activités sont proposées à Avenches, chasse aux œufs, marché de Noël, atelier couronne de l'Avant, plantation de semis, etc... Comment sont financées ces activités ??

Les promesses faites en renouvelant la Direction et la Présidence d'avoir une gouvernance plus transparente et plus rigoureuse semble s'amenuiser !

Par ailleurs, la majorité de la commission qui propose d'accepter ces statuts le fait en recommandant « la vigilance envers les représentants siégeant au conseil intercommunal et au CODIR pour le suivi de l'évolution et des coûts de cette structure ».

Je le répète ! Il ne sera pas possible de rester vigilant une fois ces statuts acceptés. Les compétences seront données au CoDir et il ne sera plus possible de revenir en arrière.

Pour conclure, je relève que lors du Conseil du 26 septembre 2023 j'avais interpellé la Municipalité et le Conseil sur le fait que l'ARPEJE en créant ce centre de jour ne respectait pas les statuts en vigueur. Il aura fallu près de 30 mois pour envisager une mise en conformité. Pour une association intercommunale on peut s'interroger sur l'exemplarité...

A l'époque je terminais mon intervention ainsi « Ne soyons pas le dindon de la farce ».

Il semble aujourd'hui que le dindon soit bel et bien farci...Compte tenu de tous ces éléments je vous invite à refuser les statuts tels que proposés.

Merci pour votre attention.

M. Damian Fioretta, en tant que membre de la Commission des finances, veut rendre attentif sur quelques chiffres, notamment, quand on dit sur 425 élèves qui bénéficient de ce dispositif, 80 domiciliés à Vully-les-Lacs, ce n'est pas dire qu'ils l'utilisent, c'est dire qu'ils peuvent y aller, et ce n'est pas dit qu'ils y aillent. A l'époque, quand on l'a lancé, la Commission des finances avait déjà relevé en 2023 le montant alloué à ce centre qui s'appelle loisir ou animations, cela ne change pas grand-chose. On nous avait dit : ne vous inquiétez pas, ça va être facturé à l'utilisation. Aujourd'hui, les élèves, ceux qui y vont, doivent mettre une griffe sur une feuille, mais ce n'est pas contrôlé. Celui qui rentre et qui ne veut pas marquer, il ne marque pas. Aujourd'hui, honnêtement, à moins qu'il ne se trompe, on ne sait pas combien d'élèves de Vully-les-Lacs vont là-bas.

Dans la répartition, la fréquentation est pour moitié selon la fréquentation effective des services d'accueil de jour. Donc c'est pour l'entier des accueils de jour. Donc, ce centre est pris pour le reste. Et si on regarde dans les chiffres, entre les charges et les produits, on voit que pour le parascolaire de l'ARPEJE mis en place jusqu'à 12 ans : charges CHF 15'815'000, produit CHF 7'900'00. Donc c'est payé à plus de 50% par les parents des élèves qui en bénéficient. Si on reporte ça sur ce centre de rencontre : Charges CHF 347'000, produit CHF 56'000, 15% sont financés. Donc aujourd'hui, pour nos enfants, jusqu'à 11 ans, on paye, et à partir de 12 ans c'est gratuit ! Il y a quelque chose qui le choque là-dedans.

Encore quelques chiffres pour se rendre compte : le parascolaire depuis le début de la législature à aujourd'hui, dans le budget, a augmenté de 114%. Le centre de loisirs ou de rencontre, lui a commencé un peu plus tard, mais il a déjà augmenté de 20%. On dit que l'ARPEJE doit s'occuper des enfants de 1 à 11 ans, donc environ depuis le départ jusqu'à la fin de la scolarité, qui se situe normalement entre 15 et 16 ans. Aujourd'hui, on voit déjà qu'on accueille 12% de gens qui sont théoriquement hors scolarité, qui ont entre 17, 18 ans, voire plus.

Alors, si le rôle de l'ARPEJE c'est de s'occuper des enfants scolarisés, restons aux enfants scolarisés. En plus de ça, quand on a construit l'école à Salavaux, on nous a dit qu'il ne fallait pas mélanger dans les toilettes les 4-5H avec les 6-7H, ce qu'il peut comprendre. Aujourd'hui, on va nous dire qu'on met des gamins de 12 ans avec des gamins de 16, 17, 18 ans. Cela l'inquiète surtout pour son gamin de 12 ans. Il a bien entendu qu'ils allaient essayer de séparer les choses et c'est très bien, c'est même une nécessité. Personnellement, il trouve un peu dangereux ce mélange. Il y a deux personnes qui s'occupent de ce centre. Si mercredi après-midi, il y a 45 gamins qui vont là-bas, il ne sait pas comment ces deux personnes peuvent contrôler la chose. Ayant été moniteur de gym, déjà avec 14 enfants c'était compliqué à gérer. Il demande d'être juste conscient de ces chiffres.

Si maintenant, comme l'a dit Mme Duran, on accepte ça, ça va être mélangé dans le package. L'ARPEJE va faire ses budgets. On peut toujours lui dire qu'on a deux membres qui peuvent se battre contre, mais ils sont moins nombreux que ceux d'Avenches. Si cela bénéficie à Avenches, eux ils seront pour, et nous, nous passerons à la caisse. Il faut bien y réfléchir, parce qu'on perd la maîtrise de tout. Un truc nous a été imposé au départ, qu'on nous a vendu d'une certaine manière, qui n'est pas le cas maintenant. Personnellement, il en a vraiment marre. Il invite les Conseillers-ères à refuser en l'état les statuts, afin qu'ils arrivent avec des trucs qui soient justes. Pourquoi on ne fait pas payer ces gens ? même symboliquement, chaque gamin qui va à ce centre, doit apporter CHF 5.- ou CHF 10.-. Pour les petits, on doit payer de notre poche, c'est normal on a fait des enfants, il faut les assumer. A partir de 12 ans c'est gratuit ? Pour lui, il y a quelque chose qui ne joue pas.

Le Président demande si quelqu'un d'autre veut prendre la parole.

M. Christian Genilloud, municipal, ne peut qu'accepter une grande partie des remarques. Ce centre a été mis en place de manière extrêmement discutable. Il est vrai qu'à l'époque, ils avaient une direction avec une façon de travailler qu'il laissera à la Commission de gestion de l'ARPEJE de commenter. On va éviter des mots qui en dépassent peut-être d'autres. Il comprend certaines choses, d'autres l'interroge. C'est vrai que 100% à la fréquentation, mais il n'a pas souvenir de cela.

Mme Céline Duran répond que c'est dans les procès-verbaux du Conseil.

M. Christian Genilloud, municipal, dit qu'il est vrai que ceci a un coût, mais à un certain moment, quand on investit de l'argent, c'est un argument que certains vont concilier avec un bateau, mais on doit investir de l'argent aussi pour nos jeunes qui n'ont pas la possibilité d'avoir une structure familiale proche ou non proche pour s'occuper d'eux. Si les statuts devaient être acceptés, il y a un CODIR, une direction et ceci a changé par rapport à ce qu'il se passait avant. Il y a également un Conseil intercommunal et il ne faut pas minimiser les possibilités d'intervention du dit conseil. C'est un législatif, les membres ce soir en sont la preuve, on ne peut pas passer n'importe quoi devant ce Conseil. Il y a des choses qui sont claires, les préavis sont expliqués, les choses sont mises en place, après aux Conseillers-ères de disposer.

M. Christian Kolly prend la parole au niveau de la majorité de la Commission ad hoc. Il dit : on a été les bons élèves, on a reçu un préavis qui proposait la modification de l'article 2, on a posé des questions, on a évalué les besoins, bref, il ne va pas refaire le rapport. Ils avaient l'impression, avec les réponses de M. Genilloud, que cela correspond à un besoin. Des chiffres ont été articulés qui paraissent tout à fait absorbables par la commune. Ils se sont un peu renseignés sur ce que font les autres communes aux alentours, eux qui cherchent à créer ce genre de centre. Ils n'ont pas été grattés, ils n'ont pas fait un rapport de douze pages. Pour eux, l'équation était très simple. Il y a des besoins, c'est ok. Les coûts sont supportables. Il y a demande de modification de statuts, on y va, ils n'ont pas été plus loin.

Il a l'impression que quand le mot ARPEJE apparaît dans un préavis, tout de suite, on arrive à des considérations émotionnelles, des préparations, des rapports de douze pages. Peut-être qu'il faut se poser la question sur la gestion de cette association intercommunale. C'est pour cela qu'ils ont mentionné qu'ils désiraient une vigilance, etc., parce qu'ils se rendent bien compte que c'est un gros bateau et que c'est compliqué. L'impression qu'il a, c'est que, soit on veut ce centre et puis voilà on a rajouté les mots, on y va. Si on veut tirer sur l'ARPEJE, si on veut changer le fonctionnement de l'ARPEJE, c'est un autre sujet. Maintenant, chacun votera en son âme et conscience.

M. Christophe Tombez, délégué de l'ARPEJE et président de la Commission de gestion de celle-ci, dit que c'est vrai que c'est bien de vouloir donner la responsabilité au Conseil intercommunal, et éventuellement à la Commission de gestion de surveiller l'utilisation et le fonctionnement de ce centre.

Et là, M. Genilloud a gentiment souligné qu'il pouvait abonder dans le changement de direction, chose qu'il fait très volontiers, mais à son avis, il dit que tout ce qui est opérationnel à l'ARPEJE n'est absolument pas, en aucun cas, accessible à la Commission de gestion ou au Conseil intercommunal. Dès le moment où on valide ces statuts, on donne une sorte de carte blanche à l'ARPEJE. On pourra contrôler que les municipaux, le CODIR ont bien fait les choses, mais par contre, on n'a plus aucun moyen ni d'ouvrir ni de fermer. Ils ont essayé avec un postulat de rendre attentif à l'âge de la scolarité, et il leur a été dit, et bien non, on prend tout ce qu'on veut, on s'arrêtera avant 25 ans, certes, mais pas tout le temps. Il ne faut pas voir les choses comme étant noires ou blanches, mais un gris où on n'a pas toutes les portes ouvertes, et c'est quelque chose qu'il voulait préciser. Il encourage le Conseil à bien réfléchir, et personnellement il votera contre ces modifications de statuts, peut-être avec une certaine amertume par rapport à comment cela nous a été présenté au Conseil intercommunal, et il profite d'avoir la parole pour demander aussi le vote à bulletin secret.

M. Claude Besson revient sur le débat, pour le recentrer. Il constate que ce débat est très émotionnel par rapport à la façon dont a été mis en place ce centre. Mais maintenant, si on refuse cette modification de statuts, que va-t-il se passer ? On va fermer ce centre ? On va lâcher une série de gamins dans la nature, à leur bon vouloir, à faire ce qu'ils veulent ? Il aimerait savoir ce qu'il se passera si on refuse ?

M. Christian Genilloud, municipal, donne pour l'instant une réponse d'une juriste du canton, qui dit que pour une modification de statuts, on ne travaille pas à la majorité, mais à l'unanimité. Donc effectivement, comme l'a dit M. Julien Schwab au départ, pour modifier les statuts dans cette direction, il faut que les quatre communes soient unanimes. Après, si les statuts sont refusés, on pourrait imaginer ce que M. Besson disait, mais on peut aussi peut-être, comme des grands garçons et des grandes filles, s'asseoir autour d'une table et trouver, puisque que cela été relevé, ces éléments. Il pense qu'à un certain moment des solutions ont été proposées. La solution, on ne va pas la trouver ce soir, mais même qu'ils soient acceptés ou refusés, il pense que le Conseil a lancé assez de choses pour que ça bouge de l'autre côté, d'une manière ou d'une autre. Il a oublié de signifier qu'à l'heure actuelle, rares sont les enfants qui sortent à 15 ans de l'école ou à 15 et demi ou à 16 ans. Il y a quand même 30% de redoublement, et puis on a ce qu'on appelait à l'époque, la dixième année. Les enfants faisaient la dixième année parce qu'on sortait en neuvième. Ils faisaient une dixième année à Payerne, à Domdidier et autres, et ils étaient toujours sous le régime scolaire, plus âgés évidemment. Maintenant cette dixième année, c'est le SEMO, etc. Alors ce n'est une justification complète par rapport aux reproches, mais c'est peut-être une explication qui peut aller dans le sens de ne pas dire 16 ans, mais peut-être de trouver une autre formulation qui puisse inclure ces gens, parce que c'est dommage de dire, ben voilà, toi tu as redoublé, tu ne viens pas. Toi tu es au SEMO, débrouille-toi tout seul. Voilà, il ne va pas aller plus loin, ni argumenter plus, beaucoup de choses ont été dites.

M. Florian Aeby revient sur certains propos que l'on a entendu, notamment ces jeunes ont des parents. En général, on a tous des parents, on ne sort pas d'un œuf. Par contre, on n'a pas tous les mêmes réalités familiales, on n'a pas tous les mêmes réalités socio-économiques. On a de la chance, on est dans une commune où tout va plutôt bien, mais ce n'est pas le cas partout. Dans son quotidien, son travail, il collabore avec le ROCS de Morat, qui est le centre socio-éducatif de Morat. Il ne s'agit pas d'un centre de loisirs, ils ne l'appellent pas comme ça, ils ont mis un autre terme. Toujours est-il que quand on voit les jeunes qui sont accueillis dans ce centre, c'est un vrai investissement. Les communes mettent énormément d'argent, Morat met un montant incroyable dans ce centre. Pourquoi ? Parce qu'en fait, ils ont réalisé que le simple fait de pouvoir faire en sorte que quelques jeunes, sur une dizaine d'année, jeunes qui potentiellement auraient pu avoir des problématiques sociales, de santé familiale et autres, que le fait d'avoir ce centre économise tellement d'argent à la société. Rien qu'avant-hier, il faisait un réseau avec un jeune. Il y a sept professionnels avec une famille. Je vous laisse imaginer combien coûte, ne serait-ce que sur une année, de faire cinq réseaux avec sept

professionnels pour un jeune. Ils sont encore scolarisés. Et si ça dure jusqu'à 25 ans ou plus, si on va y mettre en plus des professionnels de santé, parce que ce sont des jeunes qui vont peut-être consommer de l'alcool, de la drogue, peu importe, ou s'il y a de la violence intrafamiliale comme on le constate passablement dans les familles, imaginez le coût des centres comme celui qui est proposé là, qui fonctionne. Oui on le sait, ce n'est pas idéal la façon dont cela a été amené, c'est largement bancal, et on ne pourra pas revenir dessus. On s'est fait un peu malmener on dira, car tout n'a pas été fait dans le bon sens. Mais toujours est-il que ce centre existe. Donc maintenant, on peut se poser la question, c'est 2,3% du fonctionnement de l'ARPEJE, est-ce qu'on va vraiment tortiller pendant des heures pour 2,3% du fonctionnement de l'ARPEJE, ou est-on prêt à donner un bout de crédit à cette association qui doit effectuer son travail. Ce n'est pas à lui d'aller vérifier ce qu'elle fait, c'est une Commission intercommunale qui, si elle a un travail à faire, elle le fera, et après elle rendra des comptes et on jugera si c'est pertinent ou non. Il ne va pas intervenir au SDIS pour savoir ce qu'il s'y passe. Pour le Conseil intercommunal du SDIS c'est la même chose que ça, donc vraiment chacun ses compétences, chacun ses connaissances. Oui ce n'est pas parfait, oui ça coûte un peu de sous, mais au vu du budget global de l'ARPEJE et du fonctionnement, il a quand même le sentiment que CHF 80'000 ce n'est pas 24 millions pour faire des ponts ou il ne sait quoi, et en même temps ça sert à 450 enfants, qui ne sont pas tous de notre commune, qui habitent tous dans notre région. Mes neveux, les gamins qu'il côtoie vont à l'école à Avenches, ils vont jouer, faire des activités, parce qu'on est dans la même région. Il a traversé le Jourdain pour venir au Vully, mais à l'époque les copains du Vully venaient à Avenches, à la plage pour jouer. C'est normal.

M. Ralf Vermeulen est entièrement d'accord avec M. Aeby. Mais du coup, il faudrait peut-être juste que les statuts soient un peu plus clairs. Il pense qu'une partie des opposants sont contre la modification parce que les statuts ne sont pas assez clairs. Peut-être qu'en refusant ces statuts-là, ils pourraient revenir avec des statuts un peu mieux définis, qui seraient ensuite acceptés, car on n'est pas tous forcément contre ce centre, mais juste contre la modification telle qu'elle est présentée.

M. Antoine Savary a bien compris que cette demande était inélégante. Cela fait huit ans qu'il est au conseil communal, et il a vu d'autres choses inélégantes et il n'est pas particulièrement choqué par celle-ci. Il prend la chose comme un élément de sécurité pour ses enfants simplement. Quand on voit ce qui se passe dans d'autres villes, il a un peu l'impression que ça se généralise au fil du temps, Lausanne, Yverdon-les-Bains, il y a des centres qui sont là, qui s'occupent de ce genre de problème, et lui, ça le rassure. Il y a deux enfants, qui sont attirés par Avenches, parce que c'est là que ça se passe. Quand il voit ce qu'on propose, il trouve que c'est un élément de sécurité, que les statuts soient bien faits ou mal faits.

M. Antoine Parisod dit que quand on a une cloison qui n'est pas comme on veut dans un bâtiment administratif, alors là on est rigoureux, on se dit ça ne va pas, la cloison on pourra la bouger d'un mètre, et quand on a des statuts bancals on s'apprête à déléguer à l'ARPEJE. On a vu le Conseil fédéral délègue tout à l'Union européenne, est-ce qu'on veut faire la même chose ?

M. Christophe Tombez entend les arguments qui ont été dits. Effectivement, il rejoint une bonne partie de ce que M. Vermeulen a dit. Il aimerait toutefois rendre attentif le Conseil sur deux choses qui ont été dites, qui sont très fragiles.

La première est qu'effectivement à l'heure actuelle il y a un CODIR à l'ARPEJE. Mais les élections approchent, alors pour les anciens sortants, quand on change de Municipalité, et il fait appel aux souvenirs des Conseillers-ères, et il demande de se souvenir de l'ancienne municipalité, mais il n'ira pas plus loin, mais il pense que beaucoup de gens ont compris ce qu'il voulait dire. Le deuxième point, c'est par rapport à ces statuts. Une fois que ces statuts auront été validés, on ne pourra plus revenir en arrière. Le CODIR pourra dire : votre commune est d'accord. Il a été fait des statuts, donc si on les

valide ce soir, on ne pourra plus avoir de moyen de mettre un petit peu la pression sur le CODIR pour ralentir un peu sur la marche effrénée de la consommation. Il vent rendre attentif l'assemblée sur le fait qu'on ne pourra pas revenir en arrière, on aura validé, et ça, ça change beaucoup par rapport à ce qu'a dit M. Parisod, c'est que l'instant le centre n'est pas dans les statuts, et ce centre va rester ouvert. Parce qu'actuellement, il est déjà ouvert et n'est pas dans les statuts. Une fois qu'il sera dans les statuts, on ne pourra pas le fermer du jour au lendemain. Par rapport à la sécurité, il a une fille de 13 ans, et bien il ne veut pas qu'elle traîne avec des garçons de 18 ans.

M. Raphaël Vincent n'est pas choqué par les CHF 80'000, par ce qu'il pense qu'on dépense pour d'autres choses comme la Petite Glâne, pour y faire des zigzags et y mettre des canards, des papillons. Il est pour le centre, mais les statuts sont bancals quand même, et ils ne nous sécurisent pas bien. Est-ce qu'il y aurait possibilité de reporter ?

Le Président dit que oui il y a possibilité. Mais reporter ne va pas amener de solution. On ne peut pas faire d'amendement, la réponse est soit oui soit non. Il rappelle qu'il y a d'autres communes qui vont aussi devoir se prononcer.

Mme Céline Duran veut encore dire une chose. C'est qu'elle n'est pas contre ce centre. Mais là on donne la possibilité à l'ARPEJE de développer un centre de rencontre et d'animation, aujourd'hui il y en a un, mais dans dix ans, quand les gens faisant partie des autorités communales ou autre ne seront plus là, ce ne sera peut-être plus un centre, mais 4, 5 ou 6. Peut-être qu'on fera des activités de scrabble pour l'EMS, finalement c'est quoi un centre de rencontre et d'animation ? Comment c'est financé ? Pour elle, il faut éclaircir tout cela, c'est tout. Il n'est pas question de fermer le centre et il ne va pas fermer. On doit éclaircir ces points avant de donner carte blanche. La Direction a changé et on a dit, maintenant on fait confiance, ça a changé, c'est super. Elle a lu cet après-midi un procès-verbal, sur le budget 2025 ou 2026, dans lequel la Commission des finances a émis une remarque concernant le coût de ce centre, coûts qui explosaient, et qui posait la question est-ce vraiment le moment maintenant de déjà l'agrandir ? La réponse a été quoi ? La réponse a été qu'on avait mis l'option à la Régie sur le local d'à côté, elle arrive à échéance, alors il faudrait qu'on le loue, sinon on va le perdre.

Alors elle a le sentiment aujourd'hui que ce centre a été prévu il y a bien longtemps, les travaux ont été prévus. Ça toujours été décidé pour Avenches que le centre occuperait l'Aventica, c'est cool, c'est super, on prend des activités. Mais elle n'a pas l'impression que ce changement de communication entre le CODIR et le Conseil intercommunal soit vraiment effectif maintenant. Quand elle a lu cela, elle s'est dite que rien n'avait changé.

M. Dylan Loup pense que le seul truc qui est vraiment problématique, c'est que l'ARPEJE ait fait les choses à l'envers. Si les statuts avaient été clairs, bien structurés etc., cela passerait très bien. La problématique, c'est qu'on revient là-dessus, mais qu'on ne sait pas vraiment le cadre qui va être posé dans ce centre.

Le Président demande si quelqu'un veut encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Tout d'abord, le Conseil doit voter sur la proposition de M. Christophe Tombez sur le vote à bulletin secret. Pour que ce vote ait lieu ainsi, il faut qu'il y ait un cinquième des Conseillers-ères qui acceptent la proposition. On est 44, moins le vote de Mme Vessaz qui s'est récusée, cela fait qu'il faut 9 voix pour que nous passions au vote à bulletin secret. Les Conseillers-ères qui souhaitent que ce vote se fasse à bulletin secrets sont priés de lever la main. 16 voix pour, donc le vote se fera à bulletin secret.

Les scrutateurs distribuent les bulletins et un stylo. Le Président précise que si les Conseillers-ères souhaitent approuver la proposition de modification des statuts telle que proposée dans le préavis, donc il faut mettre un oui. Si les Conseillers-ères veulent la refuser, il faut mettre un non. Il y a également le droit de ne rien mettre, ce sera un vote blanc.

43 bulletins vont être distribués, puisque le président vote aussi en cas de bulletin secret. Il précise qu'en cas d'égalité, l'objet est réputé refusé.

Résultats du vote :

43 bulletins délivrés, 43 bulletins rentrés.

Oui : 11 Non : 30 Blancs : 2

Le préavis municipal 2026/03 – modification de statuts de l'ARPEJE est refusé à la majorité.

10. Préavis municipal N° 2026/04 – Migration MCH2 – demande de crédit de CHF 60'000.- TTC

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole. Pas pour l'instant. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Damian Fioretta, rapporteur de la Commission des finances lit la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2026/04 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé, à savoir :

- *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.—TTC pour réaliser la migration MCH2 ;*
- *De financer cet investissement par les disponibilités de la bourse communale ;*
- *D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet. »*

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole, il passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis 2026/04, à savoir un crédit de CHF 60'000.- TTC pour la migration MCH2 sont priés de le manifester par un lever de main. Avis contraire : aucun, Abstention : aucune. **Le préavis municipal N° 2026/04 – Migration MCH2 – demande de crédit de CHF 60'000.- TTC est accepté à l'unanimité.**

11. Interpellations – postulats – motions

Le bureau du Conseil n'a reçu aucun dépôt pour l'interpellation, postulat ou motion.

12. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales

Le Président demande si un-e délégué-e veut prendre la parole.

M. Léo Amiet informe le Conseil que l'assemblée statuaire des délégués de l'ABV s'est tenue le mercredi 10 décembre 2025 au restaurant de la Croix Fédérale à Gletterens. Il donne les décisions principales, à savoir :

Budget 2026 : le budget a été présenté et accepté à l'unanimité. Il est équilibré et basé sur une vente d'environ 1,5 million de m3 d'eau.

Dérogation pour St-Aubin, pour le site AgriCo : la Commune de St-Aubin a demandé une dérogation temporaire permettant d'alimenter une partie du site AgriCo par l'AIEPV. Après discussion, la dérogation a été acceptée.

Projets et informations en cours : la Commune de Faoug devrait rejoindre l'ABV en 2027.

Les essais de nano-filtration à Cudrefin se poursuivent. Les ventes d'eau pour 2025 devraient légèrement dépasser les prévisions du budget.

Pour information, le site de l'ABV contient un grand nombre d'informations, dont les procès-verbaux des séances.

M. Alexandre Bardet a une question d'interprétation. La dérogation pour le site AgriCo consiste en quoi ?

M. Léo Amiet répond qu'elle permet à St-Aubin de se fournir à l'AIEPV, le temps que l'ABV puisse fournir de l'eau.

Le Président demande si d'autres délégué-e-s veulent prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

13. Divers et propositions diverses

Personne ne souhaite prendre la parole.

Le Président remercie le Conseil pour la bonne tenue des débats, ainsi que M. Fabio Cibolini pour la préparation de l'agape qui suit. Le prochain conseil est fixé au 31 mars 2026 à Chabrey.

Il est 21h26, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat